



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ECOLOGIE

Subvention « Tremplin pour la Transition écologique des PME »

Vous êtes une entreprise ou une association du territoire ?

Vous avez un projet de transition écologique (énergie/climat, transport durable, économie circulaire...)?
Le ministère de la Transition écologique et l'ADEME proposent une nouvelle aide de 5 000 à 200 000 euros pour vous financer.

Publié le 24 février 2021

Dans le cadre du plan « [France Relance](#) »[🔗], le ministère de la Transition écologique et l'ADEME ont lancé le 28 janvier 2021 un nouveau guichet [Tremplin pour la transition écologique des PME](#) [🔗].

Il vise à accompagner les petites et moyennes entreprises et associations dans la mise en œuvre d'études et d'investissements, dans tous les domaines de la transition écologique, et de leur faire bénéficier d'aides forfaitaires.

Pour qui ?

L'appel à projets s'adresse à toutes les TPE (excepté les autoentrepreneurs), associations et PME, de tous secteurs d'activité, et quelle que soit leur forme juridique (SAS, SCOP, association loi 1901...).

Quel objectif ?

Ce dispositif simplifié permet d'accompagner les structures retenues dans la mise en œuvre d'études et d'investissements, dans tous les domaines de la transition écologique, et de leur faire bénéficier rapidement d'aides forfaitaires.

Le dispositif constitue un tremplin pour des projets plus ambitieux, qui pourront bénéficier des autres aides de l'ADEME ou de l'accompagnement de Bpifrance.

L'objectif de ce guichet de premier niveau est de proposer une aide simple et rapide, complémentaire d'autres aides éventuelles, et notamment du programme d'accompagnement personnalisé sur 12 mois « [Diag Eco flux](#) »[🔗] déployé par Bpifrance en lien avec l'ADEME. Pour des projets plus complexes, nécessitant des échanges approfondis, les

<https://www.grandorlyseinebievre.fr/information-transversale/actualites/subvention-tremplin-pour-la-transition-ecologique-des-pme-3139?>

entreprises peuvent se rapprocher de l'ADEME pour mobiliser d'autres dispositifs.

Exemples de projets éligibles

- > Acquisition de véhicules électriques,
- > Acquisition d'équipements de réduction et de gestion des déchets,
- > Accompagnement pour des travaux ambitieux de rénovation des bâtiments,
- > Études sur les émissions de gaz à effet de serre et les stratégies climat,
- > Initiation d'une démarche d'écoconception,
- > Initiation d'une démarche de mobilité durable,
- > ...



En savoir plus et postuler sur le [site internet de l'ADEME](#) ↗

En savoir plus

Pour connaître les aides mobilisables : le guide du Grand-Orly Seine Bièvre

Aides à l'achat de véhicules propres, réduction des déchets, rénovation thermique des bâtiments...

l'accompagnement à la transition écologique est un axe fort du projet de territoire Grand-Orly Seine Bièvre. Le Territoire recense les dispositifs mobilisables dans un guide complet actualisé en ligne. Un outil ressource qui comprend également les mesures, accompagnements et interlocuteurs de proximité sur plusieurs thématiques : reprise économique et développement des entreprises, sauvegarde et créations des emplois, accompagnement des entreprises en difficulté, organisation, prévention, santé et sécurité au travail.

Retrouvez les mesures mobilisables sur le [guide du Grand-Orly Seine Bièvre](#). ↗

Besoin d'un accompagnement ?

Vous êtes une entreprise, une association ou un porteur de projet du territoire Grand-Orly Seine Bièvre ? Vous souhaitez être accompagné dans votre développement ? [Contactez-nous](#). ↗



Bâtiment Askia

11 avenue Henri Farman

BP748

94 398 Orly aéroport

Cedex

☎ 01 78 18 22 22